



VILLE  
de  
MONTBONNOT  
SAINT-MARTIN  
(38330)

N° 01\_01\_2026\_055

<i>Nombre de conseillers</i>	
<i>En exercice</i>	29
<i>Présents</i>	27
<i>Votants</i>	29
<i>Nombre de voix pour</i>	29
<i>Nombre de voix contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0
<i>NPPV</i>	0

**OBJET :**

**Désignation du  
délégué local des ELUS  
et du délégué local des  
AGENTS  
au Comité National  
d'Action Sociale pour le  
personnel des Collectivités  
Territoriales  
(CNAS)**

Certifiée exécutoire

Publié sur le site Internet  
[www.montbonnot.fr](http://www.montbonnot.fr) et inséré  
au registre des délibérations de  
la commune de Montbonnot-  
Saint-Martin

République Française  
Département de l'Isère  
Arrondissement de Grenoble  
Canton de Meylan

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 038-213802499-20260422-01\_01\_2026\_055-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt six

le mercredi 22 avril

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François CLAPPAZ Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 15 avril 2026

Présents : M. Jean-François CLAPPAZ, Maire - Mmes Caroline HALLÉ, Sonia LAZREG SÉGARD, Laurence GUILLEMIN, Laurence ROUVILLOIS - MM. Patrick DESCHARRIÈRES, Paul KLEIN, Gilles FARRUGIA, Jean-Baptiste PÉRIN, Adjoint(e)s. Mmes Anne-Marie SPALANZANI, Anne GHELFI, Ruxandra HERA, Sophie ARMAND, Ghesline PRAS, Lorène PUNGIER, Ambre GUITTRÉ, Marie-Claire ALBERTO, Hélène VACELET. Mrs Roger BOIS, Dominique BONNET, Philippe COURTOIS, Laurent COQUET, Jérôme VINTI Antoine MOUDRU-BARRE, Mathis GARNIER, Alain MAFFET, Laurent DESGOUIS.

Pouvoirs : Mme Emeline BUCHOUD (pouvoir à M. Laurent DESGOUIS), M. Alexis ISAAC (pouvoir à M. Alain MAFFET).

*M. Mathis Garnier est nommé secrétaire.*

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Montbonnot Saint-Martin est adhérente depuis 2002 au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des Collectivités Territoriales (CNAS) dont les délégués sont renouvelés suite aux élections municipales.

Le délégué local des élus est le représentant de la structure adhérente auprès du CNAS.

Selon les dispositions de l'article 24-1-1 du Règlement de Fonctionnement du CNAS, en ce qui concerne les Collectivités Territoriales adhérentes, le délégué local des élus est désigné par l'organe délibérant parmi ses membres.

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

- De désigner Monsieur **Dominique BONNET** (Conseiller municipal), en qualité de délégué des élus du CNAS pour le mandat 2026-2032.

- De désigner Monsieur **Christophe GARCIA** (DRH) en qualité de délégué des agents du CNAS pour le mandat 2026-2032.

Le secrétaire de séance  
Mathis GARNIER



Fait à Montbonnot Saint-Martin,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Jean-François CLAPPAZ